

En salle de classe, elle frappe un élève et les surveillants de son lycée au Havre

Par Christophe FREBOU

3 minutes

Mis en ligne le 3/03/2022 à 18:16

En plein cours dans un établissement du Havre, un échange sur les réseaux sociaux a viré à la bagarre entre élèves de seconde. Une adolescente de 15 ans est en garde à vue.



C'est en plein cours que l'agression a eu lieu - Illustration Pixabay

Il aura fallu six jours, le temps de déterminer l'ampleur des

blessures de ses victimes et les qualifier en [incapacité totale de travail](#) (ITT), pour placer une adolescente en garde à vue le 2 mars 2022. C'est effectivement le 24 février qu'une jeune fille âgée de 15 ans, élève de seconde d'un lycée du Havre, a violemment, et tour à tour, frappé deux surveillants de l'établissement, ainsi qu'un autre adolescent au sein même de sa classe.

Sur le réseau social Snapchat

Ce matin-là, entre 10 h et 11 h, le professeur d'histoire donne un devoir à faire et autorise les élèves à utiliser leur téléphone portable afin de mener des recherches. Pour autant, certains élèves, selon une source judiciaire, profitent de l'occasion pour se connecter sur le réseau social Snapchat. Un certain nombre d'élèves de la classe sont membres d'un groupe sur lequel les adolescents ont l'habitude de se parler.

Mais ce matin-là, le dialogue vire à l'échange de moqueries dont l'adolescente, selon la même source, aurait été la cible. Excédée, cette dernière finit par se lever et assène des coups à l'un des lycéens. Plusieurs claques et un coup de poing, ont retenu les enquêteurs.

Quinze jours d'ITT pour le surveillant

Rapidement, les surveillants du lycée interviennent, mais l'adolescente ne se calme pas. Au contraire, elle frappe désormais ces adultes. Le premier prend des coups dans les jambes, semble-t-il sans gravité. Le second est blessé à l'épaule. À tel point que son médecin lui signifiera une ITT de quinze jours. Il faudra du temps et l'intervention de la Police nationale avant que le calme ne revienne en classe.

Au terme de sa garde à vue, l'adolescente a reconnu les faits de violence, mais nié avoir proféré la menace de « *revenir et se venger* ». Le juge des enfants a tranché, elle s'est vu remettre une COPJ ([Convocation par officier de policier judiciaire](#)) pour début avril 2022.